

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**CERAMISTE: INITIATION A LA DECORATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 610034U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CERAMISTE: INITIATION A LA DECORATION**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

#### **1.2. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser la décoration d'un objet modelé ou tourné en utilisant les principales techniques de décoration (émail, engobe, sur- et sous-émaux, sgraffite, patines, ...) et, en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.2. Capacités**

##### **En Français,**

*à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,*

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

##### **En Mathématiques,**

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
  - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
  - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
  - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie de la décoration	CT	B	48
Travaux pratiques de décoration	PP	L	80
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	32
Total des périodes			<b>160</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

#### 4.2. Technologie de la décoration

- ◆ de retracer les grandes lignes de l'évolution de la céramique moderne et contemporaine du point de vue de la décoration ;
- ◆ de déterminer l'influence du cercle chromatique et des harmonies de couleurs sur la conception d'un décor ;
- ◆ d'énoncer les principales règles de composition intervenant dans la réussite d'une décoration ;
- ◆ d'identifier les relations :
  - entre la forme d'un objet et la décoration de sa surface,
  - entre la destination de l'objet et la décoration de sa surface ;
- ◆ de différencier les principales catégories de céramique (faïence, grès, porcelaine, ...) ;
- ◆ d'expliquer les principales techniques courantes de décoration (émaux, couvertes, engobes, sgraffite, patines ...) et d'en donner les températures de cuisson ;
- ◆ de caractériser les principales matières premières (oxydes métalliques, frites...) entrant dans la composition des émaux, couvertes et engobes ;
- ◆ d'identifier les outils spécifiques aux différents types de décoration ;
- ◆ de déterminer les modes d'application des décors (peinture, trempage, pulvérisation,...) selon l'effet recherché ;
- ◆ de décrire les transformations de l'argile et des décors pendant la cuisson ;
- ◆ d'identifier les principaux produits utilisés en décoration et d'en expliquer les précautions d'usage lors des manipulations et du stockage ;

#### 4.2. Travaux pratiques de décoration

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,  
face à un objet à décorer,*

- ◆ de réaliser l'esquisse du décor si nécessaire ;

- ◆ de choisir et appliquer une technique simple de décoration avec soin et précision ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate l'outillage spécifique à la décoration d'une céramique (pistolet, pinceau, éponge, crayon céramique, ...) ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les matières premières nécessaires à la composition d'un décor céramique ;
- ◆ de préparer un émail et un engobe de base à partir d'une recette ;
- ◆ d'utiliser les sur- et sous-émaux, ainsi que les principaux oxydes métalliques dans la composition d'un décor ;
- ◆ de composer et positionner un décor en tenant compte des règles de composition, de l'harmonie des couleurs et du cercle chromatique ;
- ◆ de choisir la température de cuisson adéquate en fonction du décor apposé ;
- ◆ de remettre son poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien d'outils,...).

## 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifique à la profession de céramiste, au moyen du matériel mis à sa disposition, face à un objet à décorer :*

- ◆ d'en réaliser la décoration en utilisant au moins deux des techniques vues au cours des activités d'enseignement :
  - en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique,
  - en respectant les consignes relatives au soin et à la précision ;
- ◆ de proposer et justifier les paramètres de cuisson les plus appropriés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ de la pertinence des justifications,
- ◆ de la qualité de finition de l'objet,
- ◆ de l'adéquation du décor par rapport à l'objet et à sa destination.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de décoration** », un étudiant par poste de travail.